

Le sport santé : enjeux, politique nationale et perspectives

- Entretien avec Jacques Bigot -

« Communiquer auprès des médecins et des usagers pour prescrire l'activité physique, faire connaître l'offre de pratique, sensibiliser sur les bienfaits des activités physiques sont des axes de travail essentiels. »

Jacques Bigot est responsable du [Pôle ressources national sport santé bien-être](#).

Les missions du Pôle ressources national sport santé bien être sont :

- promouvoir et développer les activités physiques et sportives comme facteur de santé ;
- assurer une veille documentaire, de manière à rendre accessible toutes les informations concernant le sport santé aux professionnels de la santé et du sport, ainsi qu'au grand public ;
- valoriser les expériences innovantes dans le domaine du sport santé et diffuser les recommandations de bonnes pratiques ;
- promouvoir et accompagner la mise en place de dispositifs partenariaux de coordination régionale et soutenir tous les dispositifs existant en France, ;
- animer les réseaux.

Le « sport-santé » est en plein essor ces dernières années. Qu'entend-on par ce terme ?

Le sport santé se distingue des autres concepts (sport pour tous, sport loisirs...) par une pratique de type RASP (Régulière-Adaptée-Sécurisée-Progressive). Cette pratique à des fins de santé s'adresse à tous et s'articule autour de deux axes :

- maintenir son capital santé, favoriser le bien-être et prévenir l'apparition de maladies chroniques ;
- mieux vivre avec la maladie, éviter les complications pour les personnes atteintes de pathologies chroniques non transmissibles (axe thérapeutique).

Afin de lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique, véritables fléaux de notre société actuelle, pourvoyeurs de pathologies.

Près de 5 ans après la mise en place du 1^{er} Plan national sport santé bien-être, quelles avancées avez-vous pu constater, et quelles sont les nouvelles priorités selon vous pour les années à venir ?

Suite à l'instruction du 24 décembre 2012, l'élaboration des plans régionaux sport santé bien-être et le renforcement ou la création des réseaux sport santé bien-être ont permis un accroissement de l'offre de pratique en direction d'un large public.

- ⇒ Plusieurs fédérations sportives ont développé un programme sport santé, permettant ainsi à leurs éducateurs sportifs d'acquérir de nouvelles compétences.

La Loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 a ensuite permis au médecin traitant de prescrire une activité physique adaptée (APA) à des patients atteints d'une affection de longue durée. Et le décret de décembre 2016 précise les conditions de dispensation de cette activité physique adaptée.

Aujourd'hui :

- en l'absence de remboursement par l'Assurance maladie, la question du financement des dispositifs APA demeure primordiale ;
- une réflexion sur la formation (initiale et continue) des médecins doit être engagée ;
- favoriser la pratique des activités physiques à des fins de santé et augmenter le nombre de pratiquants restent une des priorités de la Ministre des Sports.

Afin de développer le sport-santé, la politique nationale s'est dotée de plans et d'outils de différentes natures. Pouvez-vous nous en dire plus, et nous préciser comment ceux-ci permettent aux acteurs de terrain d'agir plus efficacement ?

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé ne sont plus à démontrer. Ainsi :

- ⇒ les différents plans intègrent l'activité physique comme outil de l'arsenal thérapeutique ;
- ⇒ des recommandations sont à disposition des éducateurs sport santé ;
- ⇒ communiquer auprès des médecins et des usagers pour prescrire l'activité physique, faire connaître l'offre de pratique, sensibiliser sur les bienfaits des activités physiques sont des axes de travail essentiels.

Pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique :

- l'État accompagne de nombreux acteurs ;
- les fédérations sportives, les collectivités territoriales, certaines mutuelles ... se mobilisent pour proposer de nombreux créneaux sport santé, promouvoir les mobilités actives.

In fine, ces différentes actions partenariales peuvent s'inscrire dans différents dispositifs : contrats locaux de santé, sport sur ordonnance, conférence des financeurs.

Pour aller plus loin

- [Pôle ressources national Sport santé bien être](#)
- [Interview de Jacques Bigot](#) pour l'Onaps
- [Onaps](#) (Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité)
- [Plan national sport santé bien-être](#)